

Sous-section 3.—Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*

Il y a eu deux sessions ministérielles en 1965, et toute l'année se sont poursuivies à Paris les réunions des représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord.

C'est à Londres que s'est tenue, les 11 et 12 mai, la session printanière annuelle, à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères du Pacte atlantique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à la tête de la délégation canadienne. En faisant le point sur la situation internationale, les ministres ont noté peu de changements en ce qui concerne l'Europe. Il ne s'est pas produit de crise majeure ou de confrontation entre l'Est et l'Ouest et la tendance à la collaboration s'est pour sa part accentuée. D'autre part, les causes fondamentales de tension continuent d'exister, et on a fait peu ou pas de progrès pour les éliminer. Les discussions ont particulièrement porté sur les tensions et les conflits comme ceux de la Malaisie, du Vietnam, de Chypre, de la République Dominicaine et de certains États africains, où se sont élevées des menaces à la sécurité internationale et à la paix.

Les ministres se sont réjouis des progrès continus réalisés dans le domaine des consultations politiques au sein de l'Alliance, ont noté avec satisfaction la présence plus fréquente des ministres et des hauts fonctionnaires des capitales aux réunions régulières du Conseil en session permanente, et ont noté que le Conseil avait entrepris l'étude sur l'état de l'Alliance, dont il avait été chargé à la réunion ministérielle précédente. On a exprimé l'espoir que, sans préjuger l'attitude juridique et politique de tout État membre, une solution hâtive serait trouvée aux difficultés qui confrontent l'ONU afin que cette organisation puisse jouer pleinement son rôle dans la conservation de la paix et de la sécurité internationales.

Une délégation canadienne, dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, assistait à la session ministérielle annuelle, tenue à Paris du 13 au 16 décembre. Les ministres ont remarqué que les contacts et les échanges entre les États membres de l'OTAN et l'U.R.S.S. et les pays de l'Europe orientale s'étaient améliorés et multipliés, et ont affirmé qu'ils continueraient à chercher les moyens d'améliorer les relations avec ces pays. On pouvait tirer une certaine satisfaction du fait que les tentatives à cet égard avaient provoqué au moins une certaine réponse surtout dans le domaine des relations bilatérales. Les ministres ont toutefois constaté que la Russie continuait à s'opposer au règlement des divergences les plus importantes entre l'Est et l'Ouest, et ont donc renouvelé leur détermination de maintenir l'unité de l'Alliance et d'assurer collectivement sa défense.

Les ministres ont noté les progrès réalisés dans les études sur les questions intimement liées de la stratégie, des forces nécessaires et des ressources, études initiées lors de la session tenue à Ottawa en mai 1963. On calculait les objectifs pour la période 1966-1970 comme la première d'une série d'étapes destinées à assurer une meilleure coordination entre les besoins militaires de l'OTAN et les programmes militaires nationaux dans le cadre de l'accord déjà conclu au regard du concept agréé de la stratégie défensive. Les ministres ont accepté en principe l'application de nouvelles méthodes destinées à améliorer la révision annuelle des efforts de défense des États membres et à déterminer les contributions respectives en effectifs. Ces nouvelles méthodes, prévoyant chaque année les besoins en effectifs militaires et les programmes de défense des divers pays pour les cinq années suivantes, ont pour but de permettre à l'Alliance d'adapter plus facilement ses plans de défense aux changements qui surviennent autant dans la technologie militaire que dans la situation internationale. Les ministres ont confié au Conseil des représentants permanents la révision de l'organisation et de la structure financière du Commandement des forces alliées mobiles en Europe.

Pour ce qui est des relations gréco-turques, les ministres ont pris connaissance d'un rapport du secrétaire général sur le «rôle d'observateur» confié à son prédécesseur à La

* On trouvera dans l'Annuaire de 1964, pp. 115-119, le texte du Traité et un exposé de l'organisation du Conseil et de ses comités. L'Annuaire de 1960 relate brièvement les événements qui conduisirent à la création de l'OTAN et à son extension ultérieure à d'autres pays (p. 168).